

Lycée Charles-de-Gaulle

Rosny-sous-Bois

Inscriptions en classe de seconde 2025-2026

Madame, monsieur,

Si votre enfant est affecté.e au lycée Charles-de-Gaulle en classe de seconde, le collège vous remettra sa notification d'affectation le vendredi 27 juin.

Les dossiers d'inscription seront à retirer obligatoirement par les familles au lycée lors de la réunion avec l'équipe de direction, selon le planning ci-contre.

La direction du lycée

Les pièces à fournir

- **4 photos** d'identité récentes (avec le nom au dos de chaque photo)
- La photocopie complète du **livret de famille** (parents + enfants)
- **L'exeat** fourni par le collège ou le lycée d'origine
- En cas de parents séparés, merci de nous fournir les documents justifiant des droits de garde et des responsabilités parentales
- La photocopie du **carnet de vaccination** (obligatoire)
- L'attestation de l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière)
- L'adhésion de 8€ à la **Maison des lycéens** (MDL). Elle est facultative.

Pour l'intendance

- L'attestation de paiement de la CAF ou l'attestation de quotient familial de restauration scolaire (www.iledefrance.fr/équitables)
- un **RIB** obligatoire pour toutes les familles. Pour les élèves boursiers, le RIB doit correspondre au responsable financier qui a fait la demande de bourse.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté

Etablissements d'origine	Réunion d'accueil	Retour des dossiers
Collège Saint-Exupéry	vendredi 27 juin 18 heures	Lundi 30 juin 8h30 -12 heures
Collège Albert-Camus	vendredi 27 juin 18h45	Lundi 30 juin De 13h30-16h30
Collège Langevin-Wallon	vendredi 27 juin 19h30	Mardi 1 juillet de 8h30 à 12 heures
Autres collèges	Retrait des dossiers Lundi 30 juin 8h30-12 h	Mardi 1 juillet 13h30 – 16h30

Juste après la remise du dossier d'inscription,
l'équipe pédagogique s'entretiendra avec vous et votre enfant.
Vous devrez présenter les trois bulletins scolaires de troisième.